



## **REGLEMENT COUPE DE L'ORNE** **ET CHALLENGE DE L'ORNE**

**ARTICLE 1** : La Coupe de l'Orne est ouverte à toutes les équipes engagées dans les championnats séniors Départementaux du Comité.

**ARTICLE 2** : L'engagement à cette Coupe est obligatoire et gratuit.

**ARTICLE 3** : Le forfait à cette compétition entraîne une amende de 105 €.

**ARTICLE 4** : Les Associations Sportives Affiliées possédant plusieurs équipes doivent toutes les engager.

**ARTICLE 5** : Les joueurs ayant participé dans une équipe lors du 1<sup>er</sup> tour ne pourront pas jouer dans une autre équipe lors des tours suivants.  
Si tel était le cas, la rencontre serait perdue par pénalité. De la même façon, les joueurs « brûlés » en Région ne peuvent pas participer à cette compétition.

**ARTICLE 6** : Un handicap de 5 buts par niveau est accordé à l'équipe évoluant au plus haut niveau en garçons.  
Le handicap est annoncé lors du tirage au sort et diffusé à l'attention des arbitres.  
Le score doit être affiché dès le début de la rencontre.  
L'Association Sportive Affiliée qui a demandé à jouer à un niveau inférieur, ou, qui a refusé l'accession ne peut prétendre à bénéficier de cet handicap.

*Exemple : GARCONS*

DOMFRONT (Pré-Région) - LA FERTE MACE (Excellence Départ)

0 - 5

**ARTICLE 7** : L'Association Sportive Affiliée première citée reçoit et adresse sa conclusion de match réglementaire (Art.42 LNHB).

**ARTICLE 8** : Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant, à hauteur de 0,30 € du Km + 16 € la rencontre pour un arbitre seul, + 12 € pour un binôme (chaque arbitre du binôme touche 12 €), **payable avant celle-ci**, sauf les finales qui sont à la charge du Comité de l'Orne.

**ARTICLE 9** : Règlement :  
Durée de la rencontre : 2 X 30 minutes  
Si égalité : Prolongation de 2 X 5 minutes  
Si nouvelle égalité : Deuxième prolongation de 2 X 5 minutes  
Si nouvelle égalité : « But en or » premier but inscrit après engagement au centre du terrain, et, tirage au sort pour l'engagement.